



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH
se réunira, en séance ordinaire le 06 février 2026, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Finances: Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,
- Finances: compte financier unique 2025 - station service,
- Finances: compte financier unique 2025 - val d'Iton,
- Finances: compte financier unique 2025 - commune,
- Finances: affectation de résultat d'exploitation de la station service,
- Finances: affectation de résultat d'exploitation du val d'Iton,
- Finances: affectation de résultat d'exploitation de la commune,
- Finances/École: demande de dérogation de secteur - hors commune,
- Demande d'acquisition d'un chemin rural,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 29 janvier 2026

Le Maire empêche,
le 1^{er} adjoint au Maire

Michel LANDE

